



FRANCK MONTAUGÉ

*SÉNATEUR DU GERS
MAIRE D'AUCH*

Mardi 22 septembre 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Urgences médicales: un amendement du sénateur Montaugé rétablit une garantie d'accès aux soins pour tous

Le Sénat a adopté vendredi 18 septembre un amendement du sénateur Franck Montaugé qui rétablit dans le texte du projet de loi sur la modernisation de notre système de santé un article qui avait été injustement supprimé par la commission des affaires sociales du Sénat. « Cette abrogation s'avère regrettable. Le rétablissement de cet article s'impose », a commenté le Gouvernement.

En effet, ce texte indiquait que *« l'agence régionale de santé veille à ce que l'accès aux soins, notamment dans les établissements de santé, soit garanti dans des délais raisonnables, quelles que soient les caractéristiques géographiques, climatiques et saisonnières du territoire »*.

La deuxième partie du texte proposé par Franck Montaugé qui précisait que *« l'agence régionale de santé veille également à ce que les interventions dispensées par les établissements de santé pourvus de services d'urgence soient assurées 24 heures sur 24 et tout au long de l'année par ces services sur leurs territoires de santé »* a été supprimée à la demande du Gouvernement. Cette exigence relève du cadre réglementaire et figure déjà dans le code de santé publique, a-t-il été justifié. « Le Gouvernement partage vos préoccupations, mais les conditions techniques de fonctionnement des urgences ne relèvent pas de la loi » a précisé la ministre de la Santé, Marisol Touraine.

« Cet amendement est essentiel pour nos territoires ruraux, trop souvent pénalisés par des réorganisations motivées par des critères économiques », déclare le sénateur Franck Montaugé qui réaffirme, ainsi qu'il l'a déjà fait au début du mois en s'adressant à l'Agence régionale de santé de Midi-Pyrénées, **« la nécessité que l'hôpital de Condom reste pourvu d'un service d'urgence permettant de prendre en charge, 24/24 et tous les jours de l'année, les patients du nord du Gers »**.

Sénat: 15, rue de Vaugirard, 75291 - Paris Cedex 06 - Tél.: 01.42.34.20.00.

Circonscription: 1, place de la Libération, 32000 - Auch - Tél.: 05.62.61.21.88.

Email: franck.montauge@gmail.com

Suivez l'actualité du sénateur sur www.franckmontauge.fr